

EXTRAIT DU REGLEMENT HAND BALL :

HAND BALL

ARTICLE 1 : LES CHAMPIONNATS

Les championnats nationaux de sports collectifs sont organisés par catégorie d'âge et par filière – Promo ou Elite ou Unique ou Unifié - pour le Hand-Ball ils sont répertoriés dans le tableau suivant.

	MF	MG	MG	CJF	CJG	CJG
Hand-Ball	UNIFIE	PROMO	ELITE	UNIFIE	PROMO	ELITE

2.1.2 Intégration des Séniors

Les joueurs séniors ainsi que les Juniors 3 ne peuvent plus participer aux championnats nationaux sauf en qualité de jeune officiel.

2.2 PRECISIONS SUR UN CHAMPIONNAT NATIONAL : HAND – BALL

	Nombre minimum	Nombre maximum
ELITE	9	12
UNIFIE	9	12
PROMO	8	10

ARTICLE 3 : LE CHAMPIONNAT : ELITE ET - PROMOTIONNEL -UNIFIE

Le championnat UNIFIE est ouvert à tous les établissements, et seulement dans les catégories indiquées dans l'article 1.

ARTICLE 6 : LES JEUNES OFFICIELS

6.1 DEFINITION DU JEUNE OFFICIEL

Est considéré comme Jeune Officiel, un élève scolarisé ou un jeune âgé de moins de 21 ans qui présente les qualifications requises (UGSEL ou fédéral).

Chaque équipe qualifiée pour une phase finale de championnat national, doit présenter un jeune officiel dans toutes les catégories dans tous les sports.

Sa compétence devra être certifiée et validée au niveau UGSEL (territorial, ou national ou par un diplôme fédéral).

Le jeune officiel peut appartenir à l'AS de l'établissement qualifié, ou à un autre établissement du comité ou du territoire de l'équipe qualifiée. Le jeune officiel est à disposition de l'organisateur, il peut arbitrer, en fonction de ses compétences, des matchs de la filière élite ou promotionnel. Il doit être présent 20 minutes avant l'horaire du match pour lequel il est désigné, **et avoir son sifflet ainsi que ses cartons jaune et rouge.**

6.2 CAUTION JEUNE ARBITRE ET VERIFICATION DE LA QUALIFICATION

Excepté dans la catégorie Junior élite, une somme forfaitaire de **500€** devra être remise au délégué sportif avant le début du tournoi par toutes les équipes.

Le non-dépôt en début de tournoi national entraîne automatiquement match perdu pour l'équipe concernée, jusqu'à la mise en conformité au règlement.

Cette somme sera utilisée pour moitié :

- À l'organisateur pour couvrir les frais des arbitres fédéraux (si besoin.)
- À l'UGSEL Nationale pour développer la formation et des actions en faveur des Jeunes Officiels.

Chaque équipe devra fournir avant la compétition, la qualification de son jeune officiel accompagnateur.

Cette vérification de qualification est réalisée par un écrit et une mise en situation pratique lors du championnat national.

Elle se situe à 20 pts sur la grille de référence d'arbitrage et est délivrée par le responsable arbitrage ou le délégué sportif.

6.8 VALIDATIONS DES JEUNES OFFICIELS (DIPLOME/ATTESTATION) ET OBLIGATIONS D'ARBITRAGE (PRESENCE ET QUALIFICATION)

A l'issue de chaque championnat, le responsable des JO délivrera une attestation post bac, reconnaissant les compétences minimums requises.

Hand Ball	Obligation
Toutes les catégories	Oui, si Non caution de 500 € non restituée

- obtenir une note supérieure à 30 points lors de son évaluation par le responsable des arbitres désigné par l'UGSEL pour la compétition
- répondre aux critères de niveau précisés par l'activité

Pour consulter le règlement entier : [HAND BALL](#)